***Compte rendu de la réunion annuelle des arbitres de Tir à l’Arc d’OCCITANIE***

 Après émargement des arbitres présents Monsieur Michel TERPAND, Président de la Commission Régionale des Arbitres d’OCCITANIE remercie la municipalité de LAVALETTE qui a mis à notre disposition la Salle omnisports Jésus TOLOMIO.

 Le PCRA demande à l’assemblée de bien vouloir excuser l’absence de Monsieur Didier RAMI Président du Comité Régional de Tir à l’Arc d’Occitanie retenu par ses obligations.

 **La séance s’ouvre à 10 h 05.**

 Premier point de l’ordre du jour la rectification du calendrier de la saison hivernale, Madame Thérèse DROUI, Vice-Présidente de la Commission Régionale des Arbitres d’OCCITANIE demande aux arbitres présents de pallier aux défections des arbitres pressentis pour assurer ces compétitions.

 Les modifications du calendrier sont validées à 10 h 20 et le calendrier est disponible sur le site du CRTAO

 **Thérèse DROUI présente les points sur la formation des arbitres, les précisions sur le règlement concernant les matches et les tirs de barrage.**

* La formation continue des arbitres formateurs est prévue au mois d’Avril, 3 formateurs d’Occitanie devront y participer.
* Les candidats arbitres doivent se faire connaitre en début de saison au cours du mois d’Octobre, il n’y a pas d’inscription en cours d’année.
* A partir de l’examen du mois de novembre l’option « cible anglaise » est remplacée par l ‘option « cible ».

 Les arbitres titulaires de l’option « cible anglaise » pourront s’ils sont volontaires passer un module

 concernant le Beursault pour devenir arbitres « cible » mais ce n’est pas une obligation.

 L’option « Beursault » n’existe plus.

 Un rappel il n’existe pas d’option Tir au drapeau.

 Pas de changement pour les options de parcours « Tir en campagne »,  « Tir Nature », « Tir 3D » à

 l’examen de Novembre

 Nous n’avons aucun formateur pour l’option Run Archery qui est ouverte à partir de l’examen de novembre. Des documents peuvent être fournis aux candidats intéressés et on attend les sujets et corrigés de novembre.

Monsieur Fréderic DESPLATS fera cet après-midi une présentation sur cette nouvelle discipline.

* Monsieur Francis COLOMBO nous présente les règles en vigueur sur le classement national, l’accès aux **championnats de France ou aux coupes de France.**

Un archer ou une archère ne peut participer qu’à une seule compétition, soit le championnat de France soit la Coupe de France. Pour s’inscrire il faut avoir fait au moins une compétition

**Rappel**: pour les championnats de France de **Tir en Salle** deux catégories seront retenues à savoir les jeunes regroupant les cadets et juniors et une catégorie adultes regroupant les catégories S1 S2 et S3 en arc classique et arc à poulies. En coupe de France salle, les catégories de benjamin à S3 sont retenues.

**Thérèse rappelle les règles d’indemnisation des arbitres  :**

 Pour les concours dominicaux c’est le club organisateur qui indemnise les arbitres à raison de 33 centimes d’€ par kilomètre dans la limite de 250 kilomètres aller-retour maximum. Le formulaire est en ligne sur le site du CRTAO.

 Le PCRA prend la parole pour apporter les précisions suivantes :

 Pour les championnats régionaux les arbitres sont indemnisés par le Comité Régional après validation par le PCRA sur présentation de la feuille de frais avec l’indemnité kilométrique maximale sur 250 kilomètres soit 250 x 0,33 = 82,50 € plus les frais de péage et d’hôtel.

 Au-delà de 250 kms, si on veut, on peut passer aux frais réels. Il existe sur le site du Comité Régional de Tir à l’Arc d’Occitanie une feuille EXCEL permettant ce calcul. Il est aussi possible de faire un « don » et d’obtenir un CERFA pour réduction d’impôts.

**L’arbitre responsable :**

 Le PCRA rappelle : pour les concours importants (DRE, DRJ ...) il est souhaitable que l’arbitre responsable du concours prenne contact avec l’organisateur du concours. Il est conseillé de faire une réunion préalable avec les arbitres du concours pour le rappel des procédures et avec les coachs sportifs des équipes pour le rappel des règles. Ceci afin d’éviter les désaccords devant les archers ce qui est préjudiciable à l’image du corps arbitral.

 L’arbitre responsable du concours est celui dont le nom figure en premier sur le calendrier d’arbitrage. Il doit veiller à ce que tous les noms des arbitres ayant participé au concours figurent bien dans la restitution des résultats par RESULTARC.

 Le club organisateur a trois jours pour apporter des rectifications à la restitution définitive des résultats.

**Précisions de règlement :**

 Dans les disciplines de parcours en Tir en Campagne l’arc droit (long Bow) reste classé au scratch en compétition selon le décret numéro 1 jusqu’à nouvel ordre. Les archers concernés tirent du piquet blanc.

 Pour le Tir Nature l’instruction Fédérale numéro 1 précise la nouvelle zone tuée pour la catégorie Tir Libre.

 Pour les anciens blasons, possibilité de « rezonage » sous le contrôle de l’arbitre responsable du concours.

 Monsieur Tristan MENOU demande si les seuils de points pour obtenir les écussons en Tir Libre à la suite de cette modification ont été changés. La réponse est non pour le moment.

**11 h 10 Rappel des règlements :**

* Pour les « surclassements ponctuels » il est rappelé qu’il n’y a pas besoin de certificat médical dans la mesure où il n’y a pas de changement de distance, de blason ou de piquet.

**Attention** les archers ne pourront pas se surclasser ponctuellement dans la catégorie supérieure avec une arme non reconnue dans leur catégorie de licence.

* Faire respecter les horaires des concours indiqués sur le mandat. On ne prend pas de retard pour attendre un archer. L’arbitre responsable du concours accordera en fonction de l’excuse de l’archer retardataire au maximum 12 flèches de rattrapage ou un quart d’heure de tir.
* Dans le cas du FITA Salle ou épreuve combinée 2 x 25 et 2 x 18 mètres on ne peut pas obliger un concurrent à tirer les deux départs. Dans le cadre du FITA Salle une seule série d’échauffement est accordée au début du concours. Pour les archers ne tirant que le 18 mètres une série d’échauffement est accordée durant la pause méridienne avant le départ du 2 x 18 mètres.
* Pour les femmes portant le foulard islamique imposer que les oreilles soient dégagées.

 **11 h 45 Madame Christelle BEZARD-FALGAS, Monsieur Steven ANDRÉ et Monsieur Armand GASTELLU prêtent serment devant l’assemblée des arbitres et se voient remettre les insignes de leur fonction par Monsieur Michel TERPAND Président de la Commission Régionale des Arbitres d’OCCITANIE.**

 **12 h 00 Pause méridienne**

 **13 h 25 Reprise des débats, le PCRA annonce que les nouvelles tenues ne sont pas toutes arrivées.**

 Les tenues rouges sont donc autorisées jusqu’à la fin de la licence 2020 et à la livraison des tenues bleues. Pour les arbitres déjà pourvus, la qualité des Teeshirts laisse à désirer. Le PCRA demande aux arbitres concernés de lui envoyer la photo de ces Teeshirts défectueux.

 Des coupe-vent ont été demandés à la Fédération.

 Le PCRA rappelle aux arbitres présents que le port de jean noir, de pantacourt, de short ou de bermudas est interdit. Il donne pour information que les magasins DÉCATHLON vendent pour environ 30 € des pantalons noirs de golf très légers.

 En ce qui concerne la tenue des archers il faut faire appliquer ce qui est indiqué sur le mandat.

 La longueur des shorts doit être réglementaire à savoir, bras tendus le long du corps, le bout des doigts ne doit pas dépasser le bord du short et c’est valable aussi pour les dames.

 Dans les disciplines de parcours pas de pantalon de type CAMO sur le podium et parcours (au moins en campagne) des championnats de France.

 Dans le cadre du TAE par équipe pour les DR faire respecter le règlement sans s’appesantir sur les petits détails.

 Pas de jean autre que blanc.

* Monsieur Jérôme TARBOURIECH nous présente à l’écran sous forme d’un PPS divers cas de tricherie de la part de certains archers. Tel qu’un stop corde sur un arc à poulies qui vient au contact de l’avant-bras de l’archer ce qui est formellement interdit par le règlement.

Le stop corde au repos peut toucher la corde

* En cas d’incident matériel ou médical le compétiteur a 15 minutes pour régler l’incident en TAE ou en salle et 30 minutes dans la discipline de tir en campagne.
* Que faire en cas de tir hors temps ? Sortir le carton rouge et retrait de la meilleure flèche de la volée du compétiteur ou de l’équipe.
* Que faire en cas de rebond ? Les archers de la cible concernée arrêtent le tir. À la fin de la volée on ne donne pas le signal sonore et l’arbitre monte à la cible avec l’archer concerné. On attribue le point à l’impact non coché. En cas de plusieurs impacts non cochés on attribue le point le plus bas des impacts non cochés de la zone marquante. L’arbitre range la flèche derrière la cible et on termine la séquence de tir à raison de 40 secondes par flèches restant à tirer. Puis on reprend le cours normal de la compétition.

 La procédure est la même dans le cas d’une flèche en drapeau.

* La valeur d’une flèche après jugement : on donne la valeur de la flèche sans commentaire superflu.

En cas d’erreur sur la valeur d’une flèche, l’arbitre ne peut en modifier la valeur que si toutes les flèches sont restées en cible.

En cas de tir sur Trispot faire marquer la valeur des flèches d’à côté sans les enlever.

* Si un archer A se trompe de cible et tire sur la cible C l’arbitre procède à l’enlèvement de la flèche gênante à la demande de l’archer gêné. Cette flèche est considérée comme Manquée. Avant d’enlever la flèche, vérifier qu’il n’y a pas de « cordon ».
* L’emplacement des longues vues ou des jumelles sur trépied : Les arbitres n’interviennent pas s’il n’y a pas de conflit entre les archers. On les fait enlever dans le cas contraire.
* La conversation entre l’archer sur le pas de tir et le coach se fait uniquement du coach vers l’archer. L’archer ne peut ni parler ni faire de signe tant qu’il est sur la ligne de tir.
* En cas d’intempéries on n’a pas le droit d’abriter de quelque façon que ce soit un archer sur le pas de tir.
* En cas d’orage arrêt immédiat de la compétition reprise si possible à la fin de l’épisode orageux.
* En TAE la distance de sécurité derrière les cibles est de 140 m à partir du pas de tir sauf si un dispositif efficace pour arrêter les flèches perdues est mis en place tel que mur suffisamment haut ou filets arrêtant les flèches.
* En cas de problème juridique nous pouvons faire appel à l’AFCAM Association Française du Corps Arbitral Multisports Maison du Sport Français 1 Avenue Pierre De COUBERTIN 75640 PAIS CEDEX 13 Téléphone 01 58 10 06 59
* En ce qui concerne la formation des arbitres stagiaires pendant les concours il faut assurer leur formation et ne pas les cantonner à des tâches qui doivent être assumées par d’autres comme compter les points des enfants sur les feuilles de marque ou de faire le directeur de tir toute la durée du concours.
* Le niveau à bulle sur la poignée des arcs à poulies est autorisé dans les disciplines TAE et Salle, mais pas dans les disciplines de parcours Tir 3D Tir nature et Tir en campagne.
* En dehors du brassard l’arbitre stagiaire n’a pas de tenue réglementaire spécifique.

 **14 h 30 Le PCRA et Thérèse rappellent les règles afférentes au déroulement des matches en tir individuel ou par équipes. Il peut être accordé au début des tirs une volée d’essai maximum, ce n’est pas obligatoire mais est généralement fait (coupure …).**

 Par le jeu de questions réponses avec l’assemblée des arbitres ils donnent des explications sur le déroulement des phases finales d’un tournoi en tir individuel pour les arcs classiques.

1. Cela se déroule par Set d’une volée de trois flèches tirée en deux minutes. Le gagnant marque deux points, zéro pour le perdant et un point chacun en cas de match nul.
2. Le premier arrivé à 6 points remporte le match.
3. Maximum 5 Sets si on a égalité 5 à 5 on procède à un tir de barrage.

En ce qui concerne le tir par équipe il n’y a que quatre sets.

Remarque le double mixte est un tir par équipe.

Quand doit-on procéder à un tir de barrage ?

1. À l’issue des phases de qualification pour entrer dans le Cut.
2. Comme vu précédemment à la fin des matches.

Comment organiser le tir de barrage ?

* Vérifier sur les deux blasons la présence de la petite croix centrale (Pinhole). Si celle-ci est abimée ou détruite on fait changer les deux blasons par souci d’équité.
* Tir individuel : une flèche par archer
* 1 En premier lieu on tient compte de la valeur de la flèche en cible.
* 2 En cas d’égalité, pour la salle, on mesure au compas ou au pied à coulisse la distance du centre de la cible (Pinhole) au tube de la flèche. Le gagnant est celui au plus près du centre de la cible.
* 3 En tir extérieur, si les deux archers sont à égalité au 10 ou au X = 10 réduit pour les arcs à poulie on recommence le tir de barrage une fois au maximum. En cas de nouvelle égalité on mesure la distance de la flèche au centre de la cible.
* 4 Si on ne peut pas départager les deux archers parce que leurs flèches sont à la même distance du centre, on refait un barrage.
* 5 Si les deux archers sont hors zone marquante, on refait un barrage.

Cas particuliers

 Cas de barrages multiples lorsque plusieurs archers doivent rentrer dans le Cut. Par exemple six archers sont à égalité pour trois places en phase des duels. Chaque archer a 40 secondes pour tirer une flèche. On garde les trois plus hautes valeurs ou les trois plus proches du centre. Ensuite pour attribuer les places on revient au décompte des 10 et des 9 des phases de qualification et en cas d’égalité on tire au sort.

 Tir de barrage par équipe :

Le tir de barrage par équipe se déroule de la manière suivante : une flèche par archer de l’équipe en une minute pour toute l’équipe.

Dans le cas du tir en double mixte c’est une flèche par archer et 40 secondes pour le tir de barrage.

En cas d’égalité de score des deux équipes on prend la flèche la plus près du centre, en cas d’égalité, la deuxième la plus près du centre, puis la troisième. Si l’égalité persiste on fait retirer le barrage.

 Matchs en tir alterné :

* 1 L’archer le mieux placé aux qualifications choisit de tirer en premier ou non.
* 2 L’archer ayant le score le plus faible commence la volée suivante.
* 3 L’archer doté du cumul de points le plus faible commence la volée.
* 4 En cas d’égalité, c’est l’archer qui a tiré en premier qui commence.

 Dans le cas de barrage en tir 3D ou Nature on procède de la même manière qu’en TAE sur deux cibles identiques à la même distance et en un lieu spécifique au choix de l’organisateur et du responsable arbitre de la compétition.

 Le PCRA rappelle qu’un long stabilisateur monté sur un arc et touchant le corps de l’archer est interdit.

 En aucun cas une tenue CAMO peut être une tenue de Club.

**15 h 10 Monsieur Frédéric DESPLATS nous fait le compte rendu de l’épreuve de Run Archery tirée à PEROLS le 1er JUIN 2019 à l’aide d’un PPS projeté sur l’écran ainsi que des schémas, des photographies prises lors de l’épreuve et des images issues de différentes sources.**

 À l’issue de la projection, de nombreuses questions diverses sont posées par les arbitres.

Pour l’option Run Archery est ce qu’il y aura une option spécifique dans le corps arbitral ?

L’arbitrage de l’épreuve Run Archery est exclusivement arbitrée par des arbitres F.F.T.A.

Le profil des compétiteurs est plutôt celui de coureurs à pied que de tireurs à l’arc.

**15 h 40 Questions diverses**

1. Un archer quitte le pas de tir s’aperçoit qu’il a oublié de tirer une flèche et revient sur le pas de tir après le signal sonore quelle est votre décision ? Il ne tire pas et il y aura une flèche manquée dans sa volée.
2. Lors d’une compétition la flèche d’un archer tombe dans la zone des trois mètres. L’archer prend une autre flèche dans son carquois et la tire normalement. Un concurrent porte réclamation parce que la ligne des trois mètres a été déformée à l’avantage de l’archer. Quelle est votre décision ? Je considère que la flèche était bien dans la zone des 3 mètres et je fais rectifier celle-ci par l’organisateur.
3. Éviter la matérialisation de cette ligne par un matériau souple. La ligne des trois mètres fait partie intégrante de la zone des trois mètres. Pour la mesurer on part de l’axe de la ligne du pas de tir et à trois mètres on place le bord extérieur de la ligne pour que toute la largeur de la ligne soit à l’intérieur de la zone des trois mètres.
4. Lors d’une compétition en salle l’éclairage de la salle s’éteint sur une moitié l’autre restant allumée mais les spots au pied des cibles continuent à fonctionner. Du moment que la sécurité n’est pas compromise on continue l’épreuve.
5. Les rapports d’arbitre vont être remaniés par Monsieur Frédéric DESPLATS dans un format informatique plus accessible.

Thérèse DROUI nous demande de donner notre indice de satisfaction qui est bon dans l’ensemble. Toutes remarques permettront d’améliorer ces réunions annuelles obligatoires, pour la satisfaction de tous.

**16 h 00 Le PCRA lève la séance.**